

EXCELDIS EXCELLE DANS LA VENTE DE GÉLULES

Le témoignage reçu le 13 janvier 2018 par le **Réseau anti-arnaques** est révélateur des méthodes de vente utilisées dans le domaine du bien être et de la santé :

« J'ai constaté des prélèvements sur le compte bancaire de ma mère âgée de 85 ans : 113,90 € par mois pendant 7 mois en 2016 et 280 € par mois pendant 9 mois de février à décembre 2017.

Ma mère m'a dit qu'elle avait signé pour avoir la paix car la commerciale ne voulait pas partir de chez elle, (1 296 € les 8 pots de gélules !).

*Elle ne se souvient même pas avoir signé quelque chose et ne sait pas à quoi correspondent ces prélèvements. Elle a un carton de gélules dans le placard à 1 296 € et elle ne sait plus ce que c'est (aucun document sur cet achat). **EXCELDIS**, contactée par téléphone, me baratine en disant que ma mère ne fait pas l'objet de mise sous tutelle et qu'elle a des relations avec elle : c'est son deuxième achat. Elle est prête à faire un geste commerciale, et moi je suis prête pour un geste judiciaire ! ».*

EXCELDIS est une société domiciliée 21, place de la République à Paris. Elle exploite la marque « Le plus naturellement en France » et l'enseigne commerciale **PHYTALYA DIFFUSION**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 **BRESSUIRE** cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)